



18 novembre 2022

(22-8640)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original : espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

COSTA RICA: LOI N° 7416. RATIFICATION DE LA CONVENTION  
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE SES ANNEXES

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>COSTA RICA</b>
--	-------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi n° 7416. Ratification de la Convention sur la diversité biologique et de ses annexes
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	[X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [ ] Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/CRI/22_7457_00_s.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/CRI/22_7457_00_s.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	[X] Première notification [ ] Modification ou révision du texte juridique notifié [ ] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Non applicable
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Le texte notifié porte ratification de la Convention sur la diversité biologique et de ses annexes. Plusieurs dispositions de ce texte juridique sont pertinentes en ce qui concerne les brevets et les variétés végétales.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Espagnol
<b>Entrée en vigueur</b>	30 juin 1994
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	31 octobre 2022
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Registro de Propiedad Intelectual (Registre de la propriété intellectuelle) Courriel: <a href="mailto:secretariapi@rmp.go.cr">secretariapi@rmp.go.cr</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné ; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.